



Menace de perturber un mariage et recours

Par **daurelien**, le **22/04/2009** à **14:13**

Bonjour,

j'ai une personne qui menace [s]tres[/s] serieusement de venir "perturber" mon mariage.

Puis je l'interdire d'assister a mon mariage lors de la mairie ? et lors du vin d'honneur et repas qui se dérouleront dans un gîte loué ?

Si elle est là puis je appeler la police ? comment faire pour la faire partir sans utiliser la violence ?

Puis je déposer une main courante dès aujourd'hui ? et quelle serait l'utilité ?

Pourrais je la poursuivre et demander des réparations financières par la suite ?

Merci pour vos réponses car j'en suis à me poser la question d'un surveillant via une société au niveau du gîte

Par **Tisuisse**, le **23/04/2009** à **08:59**

Bonjour,

Empêcher cette personne d'assister au mariage civil, non, car le mariage en mairie est public, c'est pourquoi les portes de la salle des mariages doivent rester ouverte durant la célébration.

Informez quand même le maire ou son adjoint, du risque potentiel de perturbation par cette personne et je pense que la mairie prendra des mesures préventives.

Pour ce qui est du vin d'honneur ou du repas, comme ils se déroulent dans un lieu privé, là, pas d'état d'âme, votre famille ou vos amis peuvent le mettre dehors, voire faire intervenir la police.

Au fait, il serait bon de savoir pourquoi cette personne veut perturber votre mariage ?

Par **daurelien**, le **23/04/2009** à **09:40**

Merci pour vos réponses

pensez vous que déposer une main courante pourrait servir ? car j'ai peur de l'inertie policiere et qu'en attendant mon mariage degenere

apres pour ce qui est des raisons, un mariage n'est pas un lieu pour gerer 25 ans de non dits dans une famille et devant une personne de 50 ans perdue psychologiquement et irraisonnée mais déterminée je n'ai pas bc d'alternative.

Par **frog**, le **23/04/2009** à **15:03**

[citation]pensez vous que déposer une main courante pourrait servir ? car j'ai peur de l'inertie policiere et qu'en attendant mon mariage degenere[/citation]

Une main courante ne changera absolument rien au délai d'intervention d'un équipage de police secours.